

COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

OBJET : Fermeture temporaire des parkings du foyer de fond

ARD2024-006

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-6 et L 2215-4,

VU la demande de L'EPIC les Contamines Tourisme pour la mise en place de chapiteaux pour la compétition des « **EFNS** »,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire aux automobilistes le stationnement pour la mise en place des chapiteaux et le stockage des matériaux,

ARRETE

Article 1er : le parking du foyer de fond, **côté sud**, sera fermé du lundi 22/01/2024, 18 heures, au samedi 27/01/2024, 17 heures, pour le montage d'un chapiteau central. Le parking du foyer de fond, **côté nord**, sera condamné du dimanche 21/01/2024, 18 heures, au vendredi 26/01/2024, 18 heures ; stockage de matériel, à partir de dimanche soir.

Article 2 : Les services techniques communaux et la police municipale prendront toutes les dispositions pour assurer la signalisation de la fermeture de ce parking, par des barrières vauban.

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas de stationnement non autorisé sur ce parking.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Brigadier-Chef principal de Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de l'EPIC,

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 18/01/2024**

**Le Maire
François BARBIER**

Par le Maire Absent
M. de la Ville
Adjoint

